

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation énergétique de la cité Rassuen à Istres par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une subvention de 76 667 € afin d'accompagner la réhabilitation thermique de la résidence Rassuen à Istres portant sur un montant de travaux éligibles de 383 336 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe III,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2015-16019K, chapitre 204, fonction 72, article 2041782 du budget départemental 2015, dont la dotation est suffisante.

M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée